

PROCÈS-VERBAL NUMÉRO 81

Assemblée générale (3^e partie)

18 septembre 2024 – Format hybride

Cayenne, Guyane

14 h-17 h 30 (heure locale) | **Interprétation** : PT, FR et ESP

1. Introduction ; Nature de la réunion

L'Assemblée générale du Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques (CCRUP) s'est réunie en format hybride depuis la salle de l'assemblée plénière de la Collectivité territoriale de Guyane, avec une interprétation simultanée en portugais, français et espagnol, à quatorze heures (heure locale), le dix-huit (18) septembre deux mille vingt-quatre (2024).

2. Mot de bienvenue du président de l'Assemblée générale

M. François Herman (président de l'Assemblée générale et Syndicat des Producteurs Aquacoles de Guadeloupe – Sypagua) a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à tous les participants.

Madame la Secrétaire générale a expliqué brièvement comment le secrétariat avait organisé les plaques nominatives des participants à cette réunion, afin de distinguer les membres effectifs (qui ont le droit de vote) des observateurs, ainsi que pour identifier les délégations de vote, pour faciliter le décompte des voix. Elle a ensuite indiqué quelles étaient les délégations de votes : M. Júlio Móron (*Organización de Productores Asociados de Grandes Atuneros Congeladores - OPAGAC*) représentait également l'*Organización de Productores Pesqueros ANACEF - OP ANACEF* ; Mme Anne-France Mattlet (Europêche) représentait également *ORTHONGEL*. M. David Pavón (*Federación Regional de Cofradías de Pescadores de Canarias - FRCP Canarias*) représentait également *Canarias Tuna Export* et *IslaTuna* ; M. Ruben Farias (*Federação das Pescas dos Açores - FPA*) représentait également l'*Associação de Pescadores da ilha de S. Jorge*, l'*Associação de Pescas de Rabo de Peixe*, l'*Associação de Pescadores da ilha do Corvo*, l'*Associação de Pescadores e Armadores da Ilha das Flores*,

l'Associação de Pescadores Graciosenses, la Cooperativa de Pesca Açoriana et l'Associação de Armadores da Terceira. M. Jorge Gonçalves (Associação de Produtores de Espécies Demersais dos Açores - APEDA) représentait également la Cooperativa de Economia Solidária de Pescadores da Ribeira Quente, l'Associação de Pescadores de Lagoa Bom-Porto et l'Associação de Pesca Artesanal do Pico. Mme Margot Angibaud (Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins - CNPMEM) représentait également l'Union des Armateurs à la Pêche de France (UAPF). Tous les autres participants représentaient uniquement leur organisation.

3. Informations administratives – Secrétariat général

Madame la Secrétaire générale a de nouveau précisé que les membres ayant le droit de vote étaient identifiés par des plaques avec une bande bleue et les observateurs par des plaques blanches. Elle a également détaillé le système de délégation de vote, précisant qu'elle avait identifié les représentants des organisations représentées à l'aide de plaques bleues.

Elle a également indiqué que le procès-verbal de la dernière Assemblée générale avait été approuvé à l'unanimité et par écrit le six décembre deux mille vingt-trois, que la présente réunion bénéficiait d'une interprétation simultanée en portugais, espagnol, français et anglais et qu'elle serait enregistrée aux fins de la rédaction de son procès-verbal. Elle a précisé que, pour des raisons de transparence, les votes ne seraient pas anonymes.

4. Élection d'un président et d'un vice-président du bureau de l'Assemblée générale (bureau de l'Assemblée générale)

M. François Herman a poursuivi les travaux inscrits à l'ordre du jour en entamant le processus d'élection du président et du vice-président de l'Assemblée générale.

Madame la Secrétaire générale a indiqué que le secrétariat avait préparé un Powerpoint avec les noms de tous les membres éligibles afin que, au fur et à mesure de leur élection, leurs noms soient retirés de sorte à faciliter le vote. Ledit document a ensuite été présenté.

M. José Basilio Otero (*Federación Nacional de Cofradías de Pescadores de España - FNCP*) s'est présenté comme candidat à la présidence.

En l'absence d'autres candidats, le vote a eu lieu et 40 organisations ont voté en sa faveur. La FNCP a été élue à l'unanimité à la présidence du bureau de l'Assemblée générale.

Pour la fonction de vice-président, M. Pedro Melo (*Associação de Comerciantes de Pescado dos Açores - ACPA*) a présenté sa candidature, en exprimant sa volonté de la retirer si un candidat du secteur de la production se présentait. En l'absence d'autres candidats, il a été procédé au vote. 39 organisations ont voté en faveur de cette candidature et il y a eu une abstention.

L'*Associação de Comerciantes de Pescado dos Açores* a été élue à la majorité à la vice-présidence du bureau de l'Assemblée générale.

Résumé :

Ont été élus au bureau de l'Assemblée générale :

Présidence – *Federación Nacional de Cofradías de Pescadores de España* ;

Vice-présidence – *Associação de Comerciantes de Pescado dos Açores*.

5. Nomination du Comité exécutif

M. François Herman a félicité les élus et a annoncé qu'il allait être procédé à la nomination des membres du Comité exécutif.

Madame la Secrétaire générale a rappelé que lors de la dernière Assemblée générale, il avait été décidé que le Comité exécutif serait composé de 15 membres, représentant à 60 % le secteur de la pêche, avec 6 représentants de la France, 5 du Portugal et 4 de l'Espagne. Les 40 % restants seront occupés par les membres des Autres groupes d'intérêt, soit un total de 10 sièges disponibles.

Mme Mercedes García (*Asociación Tinerfeña de Amigos de la Naturaleza - ATAN*) a suggéré que la procédure soit incluse dans le règlement pour de futures occasions.

M. François Herman a accepté la suggestion et a déclaré qu'ils procéderaient en conséquence.

Mme Anne-France Mattlet a demandé si la méthodologie proposée était que les Français votent pour les Français, les Espagnols pour les Espagnols et les Portugais pour les Portugais.

M. François Herman a confirmé qu'il s'agissait d'une proposition et a expliqué que les Français pouvaient présenter six, huit ou dix candidats, dont six seraient élus, et que le vote pouvait être effectué par l'Assemblée générale dans son ensemble ou uniquement par les

Français. Mme Anne-France Mattlet s'est inquiétée du fait qu'*Europêche* étant une organisation belge, il leur serait difficile de voter dans le cadre de ce système.

M. François Herman a alors proposé que l'Assemblée générale choisisse les candidats, qui seraient désignés par nationalité et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale au moyen d'un vote, en admettant que ce processus prendrait plus de temps.

Mme Mercedes García a demandé des précisions sur les personnes qui pourraient voter, demandant si les membres de l'Assemblée générale auraient un droit de vote.

M. François Herman a expliqué qu'*Europêche* étant un groupe transnational, il n'entrerait pas dans le cadre du système de vote par nationalité, mais en tant que membre de l'Assemblée générale, il disposait d'un droit de vote. Il a proposé que chaque candidat soit élu par l'Assemblée générale.

M. Rúben Farias a proposé une approche basée sur un accord informel, où chaque pays bénéficiaire présenterait ses candidats, qui seraient automatiquement élus, évitant ainsi les votes multiples.

Madame la Secrétaire générale a précisé que, quelle que soit la méthode de vote, l'Assemblée générale devrait valider les résultats et que les membres pourraient voter contre ou s'abstenir.

M. David Pavón a déclaré que les critères utilisés jusqu'à présent devraient être respectés, suggérant que toute modification du système soit envisagée ultérieurement et établie dans le règlement intérieur.

M. Ricardo Rodríguez Peñate (*Federación Provincial de Cofradías de Pescadores de Santa Cruz de Tenerife*) a déclaré que toute modification de la procédure établie il y a quelques années devrait être soumise au vote de l'ensemble de l'Assemblée générale. Il a approuvé la précédente intervention d'un participant, dont l'identité n'a pas été clairement établie, et a réaffirmé que toute modification de la méthode utilisée il y a cinq ans devait être décidée par un vote de l'Assemblée générale.

M. François Herman a expliqué que le problème se posait lorsqu'il y avait plus de candidats que de postes à pourvoir, auquel cas un vote de l'Assemblée générale était nécessaire. Il a ajouté qu'en cas d'unanimité au sein des groupes nationaux, avec quatre candidats pour quatre postes, le processus serait plus rapide.

M. Pedro Melo a suggéré que chacun des trois États membres présente sa liste de candidats proposés. Si un candidat ne figure pas sur la liste initiale, il se manifestera et le pays concerné tentera de parvenir à un accord pour modifier ou maintenir la liste initiale. En l'absence d'accord, la question sera soumise au vote de l'Assemblée générale.

M. François Herman a demandé si tout le monde était d'accord avec la méthodologie proposée ou s'il était nécessaire de la récapituler.

M. David Pavón a approuvé la proposition de M. Pedro Melo, suggérant que si le Portugal avait six candidats pour cinq places, le Portugal devrait choisir les cinq candidats parmi tous les candidats portugais. Il a conclu en déclarant que ce critère devrait être maintenu, mais qu'il serait nécessaire de revoir le système à l'avenir pour prendre en compte toutes les possibilités qui n'avaient pas été prévues auparavant.

M. Ruben Farias a proposé que le Portugal présente ses candidats.

Madame la Secrétaire générale a demandé que l'ordre du jour soit respecté, en commençant par la présentation des six représentants proposés par la délégation française pour le secteur de la pêche.

M. François Herman a présenté les huit candidats français aux six sièges disponibles et a invité la délégation française à voter.

Madame la Secrétaire générale a demandé à chaque représentant français d'indiquer les candidats qu'il soutenait. M. Ludovic Courtois (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins - CRPMEM - de La Réunion) a commenté la nécessité d'une rotation des postes et a suggéré une approche par représentation pour faciliter la sélection des candidats.

M. François Herman a procédé au décompte des votes des représentants du secteur français de la pêche, confirmant un total de neuf votants.

M. Jean-Michel Cotrebil (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Martinique - CRPMEM de Martinique) a indiqué que le CRPMEM de Martinique soutenait les candidatures de l'Association des Marins Pêcheurs de Saint-Martin, de la Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte - CAPAM, du CRPMEM de La Réunion, du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins - CRPMEM - de Guyane, et du CRPMEM de Martinique.

M. Charif Abdallah (Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte - CAPAM) a déclaré que l'organisation qu'il représente soutenait les candidatures de

l'Association des Marins Pêcheurs de Saint-Martin ; de Syagua ; du CRPMEM Martinique ; de la CAPAM, du CRPMEM de La Réunion et du CRPMEM de Guyane

M. Leonard Ragnauth (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins - CRPMEM Guyane) a indiqué que l'organisation qu'il représente soutenait les candidatures du CRPMEM Martinique ; de la CAPAM ; de l'Association des Marins Pêcheurs de Saint-Martin ; du CRPMEM La Réunion ; de Syagua et du CRPMEM Guyane.

Margot Angibaud a voté au nom du CNPMEM et de l'UAPF - en tenant compte de la délégation de vote mentionnée ci-dessus - pour les organisations suivantes : CRPMEM Martinique ; CAPAM ; CRPMEM Guyane ; Syagua et UAPF, CNPMEM, CRPMEM La Réunion. Elle a proposé que l'Association des Marins Pêcheurs de Saint-Martin soit membre suppléant. Mme Margot Angibaud a expliqué qu'elle avait proposé que l'Association des Marins Pêcheurs de Saint-Martin soit membre suppléant, étant donné que cette organisation vient d'adhérer au CCRUP et qu'elle a besoin d'être informée de l'ensemble des dossiers.

M. François Herman a questionné Mme Margot Angibaud pour comprendre cette suggestion qu'une organisation soit suppléante d'une autre. Mme Margot Angibaud a expliqué qu'une organisation suppléante pourrait représenter d'autres organisations de la délégation française lors des réunions en cas d'absence. M. François Herman a répondu qu'à son avis, les statuts ne le permettaient pas.

Madame la Secrétaire générale a indiqué que la représentation d'une organisation absente à une réunion ne pourrait se faire que par le biais d'une délégation.

Mme Anne-France Mattlet a indiqué qu'Orthongel votait - en tenant compte de la délégation de vote mentionnée ci-dessus - pour le CNPMEM et l'UAPF, tout en s'abstenant pour les autres.

M. Ludovic Courtois (CRPMEM La Réunion) a indiqué que son organisation votait pour les organisations suivantes : Syagua ; CRPMEM La Réunion ; CRPMEM Martinique, CRPMEM Guyane ; CAPAM et UAPF.

M. Gérard Zitte (Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture - ARIPA) a indiqué que l'ARIPA soutenait les mêmes candidats que le CRPMEM La Réunion.

M. Pierre Goetz (Association des Marins Pêcheurs de Saint-Martin) a indiqué qu'il votait pour l'Association des Marins Pêcheurs de Saint-Martin ; Sypagua ; le CRPMEM Martinique ; la CAPAM ; le CRPMEM Guyane et le CRPMEM La Réunion.

M. François Herman a exprimé que l'organisation qu'il représente - Sypagua – soutenait les candidatures du CRPMEM Martinique, de la CAPAM, du CRPMEM Guyane, du CRPMEM La Réunion, de l'Association des Marins Pêcheurs de Saint-Martin et de Sypagua.

Après décompte des votes, Madame la Secrétaire générale a indiqué que neuf voix étaient en faveur du CRPMEM Martinique, neuf en faveur de la CAPAM, neuf en faveur du CRPMEM Guyane, neuf en faveur de Sypagua, neuf en faveur du CRPMEM La Réunion, cinq en faveur de l'Association des Marins Pêcheurs de Saint-Martin, trois en faveur de l'UAPF et trois en faveur CNPMEM. En conclusion, les six organisations ayant reçu le plus de votes pour occuper les sièges du secteur de la pêche de la délégation française au Comité exécutif du CCRUP sont le CRPMEM Martinique, la CAPAM ; le CRPMEM Guyane ; Sypagua ; le CRPMEM La Réunion ; et l'Association des Marins Pêcheurs de Saint-Martin.

En l'absence de commentaires, François Herman a soumis au vote de l'Assemblée générale les organisations françaises précédemment choisies pour représenter la France et le secteur de la pêche au Comité exécutif du CCRUP.

Les organisations proposées ont été élues à la majorité, avec six abstentions.

M. François Herman a demandé si la délégation portugaise pouvait présenter ses candidats pour intégrer le secteur de la pêche du Comité exécutif, afin de répéter la procédure.

M. Rúben Farias a indiqué que les cinq organisations du secteur de la pêche choisies par la délégation portugaise pour faire partie du Comité exécutif étaient les suivantes : la *Federação das Pescas dos Açores*, *Coopescamadeira*, l'*Associação de Produtores de Atum e Similares dos Açores (APASA)*, l'*Associação de Produtores de Espécies Demersais dos Açores*, l'*Associação de Comerciantes de Pescado dos Açores* et l'*Associação de Produtores de Amêijoa da Fajã de Santo Cristo (APAS)*.

M. François Herman a constaté que la délégation présentait cinq candidats pour cinq postes à pourvoir et a proposé à l'Assemblée générale de se prononcer sur leurs candidatures. Il a demandé qui était contre et qui s'abstenait, et a conclu que la liste était élue à l'unanimité par l'Assemblée générale.

M. François Herman s'est adressé à la délégation espagnole en lui demandant si elle avait quatre candidats ou plus à présenter, afin de comprendre si un vote était nécessaire

M. David Pavón a suggéré qu'il serait préférable que les quatre candidats puissent s'exprimer individuellement. Il s'est présenté comme candidat pour la FRCP Canarias

Madame la Secrétaire générale a soulevé une question : comme la FRCP Canarias a une délégation de votes de deux autres organisations, elle s'est demandé si cela signifiait que M. David Pavón se présentait avec trois votes.

David Pavón a expliqué que sa candidature ne bénéficiait pas des voix des deux autres organisations.

M. François Herman a demandé s'il y avait d'autres candidats pour la délégation espagnole.

MM. Ricardo Rodríguez Peñate et Jonathan Marrero (*Islatuna*) ont présenté les candidatures de leurs organisations. M. Juan José Rodríguez (*Federación Provincial de Cofradías de Pescadores de Las Palmas*) a indiqué que son organisation était également candidate.

M. François Herman a constaté qu'il y avait quatre candidats pour quatre postes à pourvoir et a proposé de procéder comme précédemment. Il a demandé s'il y avait des votes contre ou des abstentions et a constaté l'élection à l'unanimité des organisations espagnoles suivantes, représentatives du secteur de la pêche, au sein du Comité exécutif : *Federación Provincial de Cofradías de Pescadores de Las Palmas* ; *Federación Provincial de Cofradías de Pescadores de Santa Cruz de Tenerife* ; *Islatuna* et *Federación Regional de Cofradías de Pescadores de Canarias*.

François Herman a rappelé qu'il fallait encore voter pour pourvoir les dix sièges disponibles au sein du Comité exécutif pour les autres groupes d'intérêt et a posé la question de la procédure à suivre. Madame la Secrétaire générale a précisé que les candidatures de l'*Asociación de Consumidores de Canarias (CONCA)* et du *European Bureau for Conservation & Development (EBCD)* avaient été exclues, car, bien qu'elles soient théoriquement éligibles, ayant payé leur cotisation, une nouvelle règle stipulée dans le Règlement intérieur (Article 15 – Composition du Comité exécutif, paragraphe 7) exigeait que les organisations fassent partie d'au moins un groupe de travail pour pouvoir siéger au Comité exécutif. Ainsi, seules les associations suivantes peuvent se déclarer candidates : l'*Asociación*

Tinerfeña de Amigos de la Naturaleza, la *Mútua dos Pescadores* et *Sciaena*. M. François Herman a ensuite proposé un vote sur la candidature des trois organisations précitées, en précisant qu'elles avaient été approuvées à l'unanimité comme membres du Comité exécutif par les Autres groupes d'intérêt.

M. Ludovic Courtois s'est interrogé sur les raisons pour lesquelles seules trois organisations des Autres groupes d'intérêt avaient été choisies, alors qu'il y avait dix sièges. M. François Herman a indiqué que les trois candidats étaient les seuls éligibles, selon les critères établis. M. Ludovic Courtois a demandé si l'ARIPA pouvait faire partie du Comité exécutif par le biais des Autres groupes d'intérêt, car cette organisation n'est pas seulement composée de producteurs, mais aussi de transformateurs et de pêcheurs.

M. François Herman a précisé que l'ARIPA appartenait au secteur de la production, allant de la pêche à la transformation, et a réaffirmé qu'elle ne pouvait pas se situer entre les deux corps électoraux.

M. Pedro Melo s'est inquiété de la méconnaissance du règlement intérieur et des statuts de la part de membres de l'Assemblée générale. Il a déclaré que la première chose que tout membre devait faire lorsqu'il adhère au CCRUP était de consulter les règles de fonctionnement. Il a invité tous les participants à lire les statuts et le règlement intérieur, car il a constaté que de nombreux doutes pourraient être évités si les membres disposaient des informations nécessaires sur le fonctionnement du Conseil consultatif. Sans vouloir critiquer qui que ce soit, il a souligné l'importance pour chaque membre de connaître les règles définies, ce qui, selon lui, permettrait d'accélérer les réunions, même si elles se déroulent normalement.

En réponse, M. Ludovic Courtois a indiqué que le règlement avait subi de nombreuses modifications ces derniers temps et qu'ils ne savaient pas exactement sur quelle version ils se basaient, ce qui rendait les choses plus difficiles.

Mme Mercedes Garcia a commencé par remercier l'assistance pour la confiance accordée à l'organisation qu'elle représentait et a demandé que, dans la mesure du possible, le nombre d'associations de la partie non professionnelle soit augmenté. Elle a demandé si elle pouvait inviter des organisations à devenir membres du CCRUP ou si cela devait se faire par l'intermédiaire du secrétariat. Mme Mercedes Garcia a souligné que l'ignorance pouvait souvent être un facteur limitant, et non un manque d'intérêt.

M. François Herman a suggéré que l'on pourrait inviter des membres n'appartenant pas à l'Assemblée générale en tant qu'observateurs, s'ils souhaitent en savoir plus sur les réalités du CCRUP.

Madame la Secrétaire générale a ajouté qu'il était nécessaire d'inclure au CCRUP des organisations des Autres groupes d'intérêt, des organisations aquacoles et des organisations de RUP françaises

Résumé :

Le comité exécutif est composé de dix-huit organisations membres :

Représentant le secteur de la pêche :

- Association des Marins-Pêcheurs Saint Martin
- *Associação de Produtores de Amêijoa da Fajã de Santo Cristo*
- *Associação de Produtores de Atum e Similares dos Açores*
- Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte
- Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins de Guyane
- Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins de Martinique
- Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de La Réunion
- *Coopescamadeira*
- *Federação das Pescas dos Açores*
- *Federación Provincial de Cofradías de Pescadores de las Palmas*
- *Federación Provincial de Cofradías de Pescadores de Santa Cruz de Tenerife*
- *Federación Regional de Cofradías de Pescadores de Canarias*
- *Islatuna*
- Syndicat des Producteurs Aquacoles de Guadeloupe

Représentant des Autres groupes d'intérêt :

- *Asociación Tinerfeña de Amigos de la Naturaleza*
- *Mútua dos Pescadores*
- *Sciaena*

6. Nomination du président et des deux vice-présidents du Comité exécutif

(statuts) ;

M. François Herman a demandé aux membres s'ils souhaitaient faire une pause ou poursuivre l'ordre du jour, en passant à la nomination du président et des deux vice-présidents du Comité exécutif.

Madame la Secrétaire générale a rappelé que la présidence du Comité exécutif était la seule fonction qui devait être désignée par consensus, conformément à l'annexe III du règlement (UE) n° 1380/2013 du Parlement européen et du Conseil, du 11 décembre 2013, relatif à la PCP. Elle a souligné qu'il était nécessaire de choisir parmi les organisations qui avaient été élues au Comité exécutif.

M. Ruben Farias a annoncé que la FPA présentait sa candidature à la présidence du Comité exécutif.

M. François Herman a demandé s'il y avait d'autres candidats et si quelqu'un s'opposait à la candidature de la FPA, représentée par M. Rúben Farias.

M. Ludovic Courtois est intervenu en indiquant que, conformément au vote précédent, l'Assemblée générale avait un président issu de la délégation espagnole et un vice-président issu de la délégation portugaise. Il a donc proposé d'élire une organisation de la délégation française à la présidence du Comité exécutif et a suggéré que le CRPMEM Guyane, représenté par M. Léonard Ragnauth, soit candidat.

M. François Herman l'a remercié pour ces informations et a mentionné qu'il était nécessaire de demander à M. Leonard Ragnauth son avis sur cette proposition.

M. Léonard Ragnauth a remercié M. Ludovic Courtois pour sa confiance et a expliqué qu'en raison de ses responsabilités et de sa lourde charge de travail en Guyane, il ne se sentait pas en mesure d'assumer une fonction aussi exigeante.

M. François Herman a demandé s'il y avait d'autres commentaires et a proposé de passer au vote sur la candidature de la *Federação das Pescas dos Açores* à la présidence du Comité exécutif. À l'issue du vote, la *Federação das Pescas dos Açores* a été élue à la présidence du Comité exécutif du CCRUP à la majorité, avec une voix contre et une abstention. M. François Herman a conclu que l'unanimité était nécessaire, mais qu'elle n'avait pas été obtenue.

M. Courtois a suggéré de suspendre la réunion en raison de l'absence d'unanimité. Il a proposé une pause pour permettre aux membres français du Comité exécutif de se parler.

M. François Herman a approuvé cette suggestion, déclarant que l'on pourrait profiter de la pause déjà prévue pour suspendre la réunion. Il a précisé que les autres délégations pourraient en profiter pour prendre un café pendant que l'on discutait en interne. M. François Herman a invité les membres français à rester dans la salle pour discuter entre eux et à distance.

Un espace de discussion interne a ainsi été créé avant que la réunion ne se poursuive.

En reprenant la séance avec l'ensemble des participants, M. François Herman a expliqué que la délégation française avait discuté de certains points. Il a ensuite donné la parole à M. Ludovic Courtois, qui a indiqué qu'après un débat interne, il n'était pas opposé à la candidature de la *Federação das Pescas dos Açores* à la présidence du Comité exécutif, et qu'au contraire, il la soutenait.

M. François Herman a précisé la différence entre consensus et unanimité, en indiquant qu'un consensus n'était pas nécessairement l'unanimité, mais une large majorité. Il a été procédé au vote et la FPA, représentée par M. Rúben Farias, a été élue par consensus à la présidence du Comité exécutif du CCRUP.

M. François Herman a rappelé qu'un président n'agissait pas seul et a félicité M. Rubén Farias, en lui demandant de s'exprimer.

M. Rúben Farias a expliqué que l'objectif était de donner une continuité au travail réalisé par M. David Pavón et toutes les personnes impliquées, en soulignant que le président était le représentant de toute une équipe. Il a insisté sur le fait que toute cette équipe constituait l'essence même du CCRUP. M. Rúben Farias a remercié M. Pavón pour son engagement et a conclu en déclarant que toutes les personnes impliquées dans le CCRUP travaillaient pour ce Conseil consultatif et que, malgré certaines différences, l'important était de respecter sa mission de manière unie.

Résumé :

La *Federação das Pescas dos Açores* a été élue à la présidence du Comité exécutif par consensus.

7. Élection des 2 vice-présidents du Comité de coordination

M. François Herman est passé au point suivant de l'ordre du jour, à savoir l'élection des deux vice-présidents du Comité de coordination. Madame la Secrétaire générale a expliqué que les deux vice-présidents statutaires seraient d'abord élus, puis les deux vice-présidents prévus au règlement intérieur. Elle a rappelé que parmi les quatre, il devait y avoir une organisation appartenant aux Autres groupes d'intérêt.

M. David Pavón a indiqué que la FRCP Canarias se portait candidate à la vice-présidence, sans exprimer de préférence entre la voie statutaire et celle du règlement intérieur.

M. François Herman a noté qu'il y avait d'abord deux vice-présidents statutaires à élire.

M. Leonard Ragnauth, représentant du CRPMEM Guyane, et M. João Delgado (*Mútua dos Pescadores*) se sont portés candidats à la vice-présidence du Comité de coordination.

En l'absence d'autres candidats, M. Herman a proposé de passer au vote et les deux candidats ont été élus l'unanimité en tant que vice-présidents statutaires

M. Herman est passé à l'élection des deux vice-présidents prévus au règlement intérieur. M. David Pavón, représentant la FRCP Canarias, et M. Jean-Michel Cotrebil, représentant le CRPMEM Martinique, se sont portés candidats et ont été élus, avec une abstention.

Résumé :

Vice-présidents du Comité de coordination (statutaires) :

- Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Guyane
- *Mútua dos Pescadores*

Vice-présidents du Comité de coordination (Règlement intérieur) :

- *Federación Regional de Cofradías de Pescadores de Canarias* ;
- Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Martinique.

8. Élection d'un président et de deux vice-présidents du Conseil de surveillance

M. François Herman a rappelé qu'il restait à élire le président et les deux vice-présidents du Conseil de surveillance. Il a proposé de rappeler le rôle du Conseil de surveillance.

Madame la Secrétaire générale a expliqué que le Conseil de surveillance était un organe directeur des associations portugaises. Elle a précisé que le CCRUP était une association de droit portugais dont les organes directeurs sont le bureau de l'Assemblée générale, le Comité exécutif et le Conseil de surveillance, les membres des deux premiers ayant déjà été élus ce jour. Madame la Secrétaire générale a également expliqué que le Conseil de surveillance agissait en tant qu'auditeur interne des comptes des associations et a ajouté que dans le cas du CCRUP, comme déterminé par la PCP, il y avait également un auditeur externe. Enfin, elle a expliqué que le Conseil de surveillance supervisait l'activité financière du CCRUP du 1er janvier au 31 décembre, ce qui correspond à l'année fiscale portugaise, rappelant que l'exercice du CCRUP allait du 27 novembre au 26 novembre.

M. François Herman a demandé quels étaient les candidats à la fonction de président, en précisant qu'il n'était pas possible de cumuler les fonctions ou mandats.

M. Rúben Farias a demandé s'il ne pouvait pas s'agir de l'une des organisations déjà élues. Madame la Secrétaire générale a confirmé et a suggéré de présenter la liste initiale afin que les participants puissent savoir quelles étaient les organisations éligibles. M. Rúben Farias a demandé qui était l'actuel titulaire de la fonction et Madame la Secrétaire générale a répondu en indiquant que précédemment, la présidence avait été occupée par l'*Associação Marítima da Pesca e da Aquacultura da Ilha Terceira (AMPA)*, et que les deux vice-présidences étaient occupées par l'*Associação de Pescadores e Armadores da ilha das Flores* et l'*OP ANACEF*. Elle a précisé qu'aucune de ces organisations n'avait manifesté l'intention de continuer l'année prochaine. M. Rúben Farias a proposé la *Cooperativa de Economia Solidária de Pescadores da Ribeira Quente, CRL* comme candidate à l'une des fonctions du Conseil de surveillance. Comme l'APEDA, représentée par M. Jorge Gonçalves, disposait de la délégation de vote de la *Cooperativa de Economia Solidária de Pescadores da Ribeira Quente*, celui-ci a proposé la candidature de l'association à la présidence du Conseil de surveillance.

M. Bruno Dachicourt (*European Transport Workers Federation*) a présenté la candidature de son organisation à la vice-présidence du Conseil de surveillance.

Madame la Secrétaire générale a demandé s'il y avait quelqu'un en ligne souhaitant présenter sa candidature. M. Jorge Gonçalves a évoqué la possibilité pour *Lotaçor* d'occuper un des sièges, mais M. Luís Fernandes (*Lotaçor*) a refusé.

M. Rúben Farias, considérant la délégation de vote, a proposé la *Cooperativa de Pesca Açoriana, OP, CRL*, à la vice-présidence du Conseil de surveillance.

Madame la Secrétaire générale a résumé les organisations proposées : pour la présidence, *Cooperativa da Economia Solidária dos Pescadores da Ribeira Quente*, et pour les vice-présidences, l'*European Transport Workers* et la *Cooperativa de Pesca Açoriana*. M. François Herman a procédé au vote. Il n'y a pas eu de vote contre ni d'abstention, les candidats ayant été élus à l'unanimité.

Résumé :

Présidence du Conseil de surveillance :

- *Cooperativa da Economia Solidária dos Pescadores da Ribeira Quente*

Vice-président du Conseil de surveillance :

- *European Transport Workers*
- *Cooperativa de Pesca Açoriana*

9. Remplissage et signature de documents par le bureau de l'Assemblée générale, le Comité exécutif, le Comité de coordination et le Conseil de surveillance

M. François Herman a indiqué qu'il y aurait quelques formalités administratives à régler, notamment pour les membres du Comité exécutif, et il a donc invité les membres à rester dans la salle pour régler ces questions.

Madame la Secrétaire générale a indiqué qu'elle avait besoin que tous les membres du Comité exécutif restent pour signer le procès-verbal de prise de fonctions et les fiches de bénéficiaire effectif. Elle a précisé que les signatures des membres présents par Zoom seraient obtenues ultérieurement par courrier électronique.

M. François Herman a remercié tous les participants pour la qualité des échanges et a exprimé sa satisfaction d'avoir occupé la fonction de président de l'assemblée générale pendant les quatre dernières années. Il a souhaité bonne chance à tous ceux qui prendront des responsabilités à partir du mois de novembre de cette année.

Au nom du secrétariat, Madame la Secrétaire générale a déclaré apprécier la démocratie qui existe au sein du CCRUP, où il n'y a pas de pouvoir totalitaire, mais plutôt un pouvoir

démocratique, dans lequel les présidents représentent leurs organisations et leurs organes de direction.

M. François Herman a suggéré qu'en plus d'applaudir les nouveaux élus, il faudrait également applaudir le président du Comité exécutif en fonction jusqu'en novembre de cette année et tous ceux qui ont assumé des responsabilités jusqu'à cette date et vont changer de fonction.

Autres questions

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée.

Conclusions/Recommandations

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités.

Membres effectifs :

<i>Associação de Armadores de Pesca Artesanal do Pico</i>	Jorge Gonçalves
<i>Associação de Armadores Terceirenses</i>	Rúben Farias
<i>Associação de Pescadores da ilha de S. Jorge</i>	Rúben Farias
<i>Associação de Pescadores da ilha do Corvo</i>	Rúben Farias
<i>Associação de Pescadores e Armadores da ilha das Flores</i>	Rúben Farias
<i>Associação de Pescadores Graciosenses</i>	Rúben Farias
<i>Associação de Pescadores Lagoa Bom-Porto</i>	Jorge Gonçalves
<i>Associação de Pescas de Rabo de Peixe</i>	Rúben Farias
<i>Associação de Produtores de Amêijoia da Fajã de Santo Cristo</i>	Adriana Luz
<i>Associação de Produtores de Atum e Similares dos Açores</i>	Paulo Ávila (online)
<i>Associação de Produtores de Espécies Demersais dos Açores</i>	Jorge Gonçalves
<i>Associação dos Comerciantes do Pescado dos Açores</i>	Pedro Melo
<i>Asociación Tinerfeña de Amigos de la Naturaleza</i>	Mercedes García
<i>Association des Marins Pêcheurs de Saint Martin</i>	Pierre Goetz (online)

Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et l'Aquaculture	Gérard Zitte
<i>Canarias Tuna Export</i>	David Pavón
Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte	Charif Abdallah
Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins	Margot Angibaud
Comité Régional des Pêches et Élevages Marins de Guyane FR	Léonard Ragnauth
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Martinique	Jean-Michel Cotrebil
Comité Régional des Pêches et Élevages Marins de La Réunion	Ludovic Courtois (<i>online</i>)
<i>Cooperativa de Economia Solidária de Pescadores da Ribeira Quente</i>	Jorge Gonçalves
<i>Cooperativa de Pesca Açoriana</i>	Rúben Farias
COOPESCAMADEIRA	Lisandra Sousa
Europêche	Anne-France Mattlet
<i>European Transport Workers Federation</i>	Dachicourt Bruno
<i>Federação das Pescas dos Açores</i>	Rúben Farias
<i>Federación Provincial de Cofradías de Pescadores Santa Cruz de Tenerife</i>	Ricardo Rodríguez Peñate (<i>online</i>)
<i>Federación Nacional de Cofradías de Pescadores</i>	José Basilio Otero Rodríguez

<i>Federación Provincial de Cofradías de Pescadores de las Palmas</i>	Juan Jose Rodriguez (online)
<i>Federación Regional de Cofradías de Pescadores de Canarias</i>	David Pavón
<i>IslaTuna</i>	David Pavón
<i>Islatuna</i>	Jonathan Marrero
<i>Mútua dos Pescadores</i>	João Delgado
<i>Organización de Productores Pesqueros ANACEF</i>	Julio Morón
<i>Organización de Productores Asociados de Grandes Atuneros Congeladores</i>	Julio Morón
<i>ORTHONGEL</i>	Xavier Leduc
<i>Sciaena</i>	Nicolas Blanc
<i>Syndicat des Producteurs Aquacoles de Guadeloupe</i>	François Herman
<i>ORTHONGEL</i>	Anne-France
<i>Union des Armateurs à la Pêche de France</i>	Margo Angibaud

Observateurs :

<i>Federación Provincial de Santa Cruz de Tenerife</i>	Julián Cruz Alayón
<i>Federación Regional de Cofradías de Pescadores de Canarias</i>	Lorenzo Brito Castro
<i>Federación Regional de Cofradías de Pescadores de Canarias</i>	Francisco Javier Hernández Martín
Henrique Rosa	Henrique Rosa
<i>International Council for the Exploration of the Sea</i>	Rui Catarino